

POURQUOI SOUSCRIRE A,B,C ?

Lorsque vous venez poursuivre vos études en France, il est possible que vous ne soyez pas éligible à la Sécurité sociale française dans le cas où :

- vous avez plus de 28 ans **ou**
- vous séjournez moins de trois mois en France **ou**
- votre établissement n'est pas agréé par la Sécurité sociale française

Or, vous avez tout de même besoin d'une assurance qui prendra en charge vos frais de santé en France.

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Tous les étudiants et stagiaires âgés de moins de 40 ans résidant en France métropolitaine et ne bénéficiant pas du régime de la Sécurité sociale française, ainsi que leurs conjoints et enfants (plus de 40 ans ou étrangers non étudiants : d'autres contrats existent, nous consulter).

NOS POINTS FORTS

- Contrats valables pour les demandes de visas et de cartes de séjour auprès des préfectures.
- Tarifs compétitifs et excellent rapport qualité/prix.
- Contrat valable de date à date, pour ne pas perdre d'argent si vous arrivez en France en cours d'année.
- Avance des frais d'hospitalisation et de chirurgie.
- Pour vos soins médicaux, vous avez le libre choix des médecins et des hôpitaux.
- Les garanties frais médicaux sont valables dans toute l'Union Européenne (hors pays de nationalité).
- Remboursements possibles à nos bureaux à Paris.
- Garanties souscrites auprès de l'une des plus importantes compagnies mondiales : ALLIANZ.
- Souscription et paiement sécurisés en ligne, délivrance immédiate de l'attestation d'assurance.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE



NOS TARIFS

Les tarifs sont dégressifs en fonction de la durée du contrat.

Durée	Contrat A	Contrat B	Contrat C
1 mois	52 €	67 €	105 €
2 mois	82 €	113 €	166 €
3 mois	114 €	174 €	235 €
4 mois	145 €	204 €	280 €
5 mois	175 €	250 €	326 €
6 mois	198 €	303 €	372 €
7 mois	219 €	349 €	433 €
8 mois	239 €	387 €	509 €
9 mois	268 €	433 €	578 €
10 mois	283 €	457 €	649 €
11 mois	311 €	502 €	714 €
12 mois	311 €	502 €	714 €

GARANTIES SANTÉ

PRESTATIONS MALADIE ET ACCIDENT	EN % DU TARIF DE CONVENTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE			
	Références remboursements Sécurité sociale	A	B	C
• Plafond maximum par personne et par année de contrat		30 000 €	46 000 €	46 000 €
CHIRURGIE ET HOSPITALISATION - TOUS HÔPITAUX ET CLINIQUES				
• Chirurgie	100%	100%	100%	100%
• Hospitalisation médicale	80%	80%	100%	100%
• Forfait journalier	non	non	non	oui
ACTES MÉDICAUX				
• Visite et consultation du généraliste et du spécialiste, au cabinet du praticien ou au domicile du malade	70%	70%	80%	100%
• Actes de radiologie, actes complémentaires				
ACTES PARAMÉDICAUX				
• Soins infirmiers (piqûres...), • Soins de kinésithérapie consécutifs à un accident garanti	60%	60%	80%	100%
SOINS DENTAIRES				
• Uniquement Caries				
• Forfait 153 € pour la 1 ^{ère} année, illimité à partir de la 2 ^{ème} année, si non-interruption du contrat.	70%	70%	80%	100%
PHARMACIE				
• Médicaments irremplaçables	100%	100%	100%	100%
• Médicaments normaux	65%	65%	80%	100%
• Médicaments de confort	30%	35%	70%	100%
OPTIQUE				
• Uniquement verres correcteurs	60%	65%	80%	100%
AUTRES				
• Analyses (laboratoires)	60%	60%	80%	100%
• Transport médical	65%	60%	70%	100%
• Dépenses relatives à l'état de grossesse et toutes complications dues à cet état, fausse couche, accouchement et suites, maternité, contraception et IVG. Dans la limite du forfait indiqué à partir de la 2 ^{ème} année.	100%	70% Forfait : 305 €	80% Forfait : 382 €	100% Forfait : 458 €